

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 10 MARS 2020**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Comptes de gestion 2019 (Budgets Assainissement, Lotissement de La Chênaie, Commune)
- Comptes administratifs 2019 (Budgets Assainissement, Lotissement de La Chênaie, Commune)
- Charges RPI 2019
- Convention relative aux conséquences financières du transfert de compétence « Assainissement »
- Convention fourrière départementale
- Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade
- Devis Nettoyeur HP
- Subvention Ça Coule de Source, La Ritournelle

Informations et questions diverses

- Suite de l'étude hydraulique
- Bureau de vote du 15 mars 2020
- Ouverture de la Pêche
- Compte rendu du conseil d'école
- Divers

Convocations adressées le 3 mars 2020

L'an deux mil vingt, le dix mars à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BENEFIX – BLAIN – JARRY – RABEC – Mmes VETTIER – LEROUX – GEMIN

Absents excusés : Mme AUBRY – POIRIER (procuration donnée à M. DEULOFEU) – MM. PRINCE – HELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Compte de Gestion 2019 – Budget Assainissement

Ce document rigoureusement identique au Compte Administratif, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

Compte Administratif 2019 – Budget Assainissement

En l'absence du Maire, M. Christian Rimbault a été nommé président de séance, et après délibération le compte administratif du Budget d'assainissement 2019 a été voté à l'unanimité et fait apparaître le résultat suivant :

- Détermination du résultat d'exploitation	
Excédent antérieur reporté	3 073,95€
Résultat de l'exercice	<u>- 734,06 €</u>
Total	2 339,89 €
- Résultat section d'investissement	
Excédent antérieur reporté	36 112,26 €
Résultat de l'exercice	<u>1 604,65 €</u>
Total	+ 37 716,91 €
- Conclusion	
Un excédent de fonctionnement	2 339,89 €
Un excédent d'investissement	37 716,91 €

Compte de Gestion 2019 – Budget Lotissement de La Chênaie

Ce document rigoureusement identique au Compte Administratif, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

Compte Administratif 2019 – Budget Lotissement de La Chênaie

En l'absence du Maire, M. Christian Rimbault a été nommé président de séance, et après délibération le compte administratif du Budget du Lotissement de La Chênaie 2019 a été voté à l'unanimité et fait apparaître le résultat suivant :

- Détermination du résultat d'exploitation	
Excédent antérieur reporté	0 €
Résultat de l'exercice	<u>1 746,00 €</u>
Total	1 746,00 €
- Résultat section d'investissement	
Excédent antérieur reporté	0 €
Résultat de l'exercice	<u>15 796,21 €</u>
Total	+ 15 796,21 €
- Conclusion	
Un excédent de fonctionnement	1 746,00 €
Un excédent d'investissement	15 796,21€

Compte de Gestion 2019 – Budget Commune

Ce document rigoureusement identique au Compte Administratif, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

Compte Administratif 2019 – Budget Commune

En l'absence du Maire, M. Léon Renier a été nommé président de séance, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2019 qui fait apparaître le résultat suivant :

- Détermination du résultat d'exploitation	
Excédent antérieur reporté	63 862,43 €
Résultat de l'exercice	<u>89 711,53 €</u>
Total	153 573,96 €
- Résultat section d'investissement	
Déficit antérieur reporté	- 74 559,24 €
Résultat de l'exercice	<u>- 22 875,97 €</u>
Total	- 97 435,21 €
- Conclusion	
Un excédent de fonctionnement	153 573,96 €
Un déficit d'investissement	- 97 435,21 € hors RAR
Un déficit d'investissement	- 97 435,21 €
RAR Dépenses	- 27 981,67 €
RAR Recettes	+ 14 335,00 €
A couvrir par compte 1068	- 111 081,88 €

Charges RPI 2019

Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) La Gravelle La Brûlatte, la commune de La Gravelle reversera à La Brûlatte la somme de 22 488,57 € au titre des dépenses de fonctionnement de l'École pour l'année 2019.

La commune de La Brûlatte reversera à la Commune de La Gravelle au titre de ces mêmes dépenses de fonctionnement pour l'année 2019, la somme de 21 984,21 €.

Le Conseil Municipal valide ces deux opérations financières.

Convention relative aux conséquences financières du transfert de compétence « Assainissement »

Le compte administratif 2019 du budget communal d'assainissement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 2 339,89 € et un excédent d'investissement de 37 716,91 €, il y a lieu de transférer ces excédents à Laval Agglomération qui exerce désormais la compétence.

La commune s'est engagée à effectuer ce transfert sur une période de 4 ans ; en conséquence et durant 4 années soit d'octobre 2020 à mars 2023, la commune reversera sur chaque exercice budgétaire la somme de 584,97 € sur sa section de fonctionnement et 9 429,23 € sur sa section d'investissement.

Les imputations comptables étant détaillées dans ladite convention ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ladite convention.

Convention fourrière départementale 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention annuelle qui régit le fonctionnement et la gestion de la Fourrière Départementale sur la base d'une participation communale de 0,33 €/habitant.

Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

Un agent communal pouvant prétendre à un avancement de grade à condition qu'un emploi soit créé correspondant à cet avancement ; le Conseil Municipal autorise la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{re} classe.

La délibération suivante est donc validée :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{re} classe pour assurer les missions de Secrétaire de Mairie

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DÉCIDE • la création, à compter du 1^{er} avril 2020, d'un emploi permanent à temps non complet (21/35) d'adjoint administratif territorial principal de 1^{re} classe

PRÉCISE • que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Devis Nettoyeur Haute Pression

Quatre devis ayant été sollicités pour l'achat d'un nettoyeur haute pression, le Conseil Municipal, après les avoir étudiés et comparés, valide le devis proposé par l'entreprise Technodis d'un Karcher HD9/23G d'une puissance moteur 9,5 kW/13 CV pour la somme de 2 378 € HT et prévoit d'acquérir en même temps une brosse. Cette dépense sera prévue au budget 2020 dans la section investissement.

Subvention Ça Coule de Source

Le conseil d'administration de l'Association Ça Coule de Source ayant validé son budget prévisionnel de 279 478 € pour l'année 2020, la proposition des participations communales ayant été validée à hauteur de 147 962 € qui se répartissent entre Port-Brillet, La Brûlatte, Olivet et Launay-Villiers ; il y a lieu de se positionner sur la participation demandée à la Commune de La Brûlatte.

Le montant de la subvention demandée étant fixé à 36 165 € qui se répartit de la façon suivante :

- Animation jeunesse : 8 386 €
- Animation enfance : 16 841 €
- Animation petite enfance : 10 938 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette demande. En conséquence, cette somme de 36 165 € sera inscrite au budget de 2020, la subvention sera versée à l'association Ça Coule de Source en 10 fois.

Subvention La Ritournelle

Depuis le 1^{er} janvier 2018, une convention de partenariat a été fixée par la commune de La Brûlatte et la Fédération Départementale Familles Rurales pour la gestion de la micro-crèche La Ritournelle du Bourgneuf-la-Forêt. La commune, n'ayant pas eu d'enfant à fréquenter la micro-crèche La Ritournelle en 2019, n'a pas eu de subvention à verser. Néanmoins le déficit de fonctionnement de cette structure pour 2019 s'élevant à la somme de 16 681,36 €, les communes partenaires de La Ritournelle sont sollicitées par solidarité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Un montant forfaitaire de 50 € est demandé à la Commune de La Brûlatte. Le Conseil Municipal valide cette demande.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Suite de l'étude hydraulique – Réunion du 26 février 2020

Cette réunion s'est tenue en Mairie à 10h30 et a fait le point sur la faisabilité et le financement des propositions visant à limiter les impacts pluviométriques sur les endroits de la commune les plus vulnérables.

Assistaient à cette réunion, l'État représenté par la Police de l'Eau, le Département, le JAVO, le cabinet Hydro-Concept, des représentants des citoyens impactés par l'incident du 9 juin 2018, les adjoints et le Maire.

Le Maire a transmis un courrier au sénateur et à la sénatrice de la Mayenne pour les tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Bureau de vote du 15 mars 2020

Dans le cadre de la pandémie du Coronavirus (Covid-19), la circulaire du Ministre M. Castaner sera mise en application avec sens de circulation dans le bureau de vote, désinfectant, isolements adaptés...

Le bureau de vote pour ces élections municipales est constitué de la façon suivante :

Composition du bureau de vote (les membres du bureau de vote doivent être présents à l'ouverture et à la fermeture du scrutin)

	15/03/2020	Observations
Président	DEULOFEU JEAN-LOUIS	
Suppléant	RAIMBAULT CHRISTIAN	
Assesseurs	LOLLIER REYNALD BLAIN PATRICK	
Secrétaire	LEROUX MADELEINE	

Permanences (de 8h à 18h) (le Président ou son suppléant et deux assesseurs doivent être présents en permanence)

	15/03/2020	Observations
8h-10h00	LOLLIER REYNALD BEAUSSIER EMMANUEL BLAIN PATRICK	
10h00-12h00	PRINCE DORINE LEROUX MADELEINE RAIMBAULT CHRISTIAN JARRY LAURENT	
12h00-14h00	POIRIER NICOLE BEAUDUCEL ALEXANDRA RENIER LEON	
14h00-16h00	DALIGAUT NICOLAS SALINGRE VALERIE RAIMBAULT CHRISTIAN AUBRY LAURENCE	
16h00-18h00	CHACUN ANGELIQUE BESNIER SONIA VERON SEBASTIEN RENIER LEON	

Ouverture de la pêche

L'ouverture de la pêche est prévue le samedi 4 avril 2020 à partir de 8 h00. Un lâcher de truites étant effectué, le tarif sera de 4 € la gaule les 4 et 5 avril.

Compte rendu du conseil d'école

Le personnel enseignant a fait part des effectifs et des projets des deux écoles (La Gravelle, La Brûlatte). En 2020, 10 lits pour la sieste des moyennes et grandes sections seront prévus au budget.

Divers

Remerciements du Maire

Ce conseil étant le dernier de la mandature, le Maire tient à remercier les conseillers de l'investissement dont ils ont fait preuve en fonction de leur compétence, la sérénité des débats au sein du Conseil Municipal et la priorité toujours donnée à l'intérêt général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	Absent excusé
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VETTIER	
M. BLAIN		Mme GEMIN			